LA MISE EN PERSPECTIVE DES QUESTIONS DE GENRE ET DE MOYENS D'EXISTENCE DES POPULATIONS DÉPLACÉES ET RETOURNÉES EN CÔTE D'IVOIRE ENTRE 2002 ET 2012

Projet Brookings – LSE
sur le déplacement interne

Avril 2013

BROOKINGS

LA MISE EN PERSPECTIVE DES QUESTIONS DE GENRE ET DE MOYENS D'EXISTENCE DES POPULATIONS DÉPLACÉES ET RETOURNÉES EN CÔTE D'IVOIRE ENTRE 2002 ET 2012

Eric Levron

Avril 2013

PUBLIÉ PAR LE
PROJET BROOKINGS – LSE
SUR LE DÉPLACEMENT INTERNE

Eric Levron, urbaniste de formation, a travaillé en tant que travailleur humanitaire et chercheur pour de nombreuses organisations de solidarité internationales ainsi que pour certaines agences onusiennes (PNUD et UNHCR). Il a publié plusieurs ouvrages (*La Faim dans les Villes, Villes en Guerre, Guerres en ville*) ainsi que plusieurs guides méthodologiques destinés aux praticiens travaillant en contextes urbains.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur.

La correction a été effectuée par Marie Boglari.

Les photos : Eric Levron

Table des Matières

Acronymes i
Résumé exécutif ii
Recommandations iii
Introduction 1
2002-2012 : Les femmes face à une décennie de violations des droits de l'homme et de déplacements forcés : entre vulnérabilités et résiliences 2
La précarisation des femmes et les impacts sur les secteurs pro-pauvres de la crise post-électorale 5
Les questions de genre dans les déplacements et la mobilité comme stratégie de survie: la crise post-électorale à l'origine de mouvements de populations d'une ampleur inédite en Côte d'Ivoire 8
Le rôle des autorités locales et nationales dans le support à la protection et aux moyens d'existence des PDI 12
Les questions générationnelles et de genre dans les stratégies des acteurs humanitaires pour l'aide aux déplacés 14
Les impacts et les stratégies mises en œuvre par les femmes pour développer de nouveaux moyens d'existence pendant le déplacement 18
Après le déplacement, la réinstallation et le renouvellement des moyens d'existence 20
Conclusions 24
Annexe : Carte administrative de la Côte d'Ivoire 26

Acronymes

ACF : Action Contre la Faim
AEM : Analyse Economique des Ménages
IASC : Inter Agency Standing Committee
CCCM : Camp Coordination and Camp Management
DRR : Danish Refugee Council
ENV : Enquête sur le Niveau de vie des Ménages
ESASU : Evaluation de la Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence
FDS : Forces de Défense et de Sécurité
FN : Forces Nouvelles
INS : Institut National de la Statistique
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PAPC : Projet d'Appui Post-Crise
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PSCN : Programme de Service Civique National
DGE : Direction Générale de l'Emploi
MEASS : Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité
MECVG : Ministère des Ex-Combattants et des Victimes de Guerre
NRC : Norwegian Refugee Council

Résumé exécutif

Le processus de déplacement interne est un phénomène relativement ancien en Côte d'Ivoire car il remonte à une décennie. Si les origines lointaines des conflits sont liées au ralentissement économique et à la forte montée de la pauvreté, les discours politiques et certaines mesures législatives ont fait perdurer une crise latente. Jusqu'en 2007, les déplacements forcés, principalement vers les centres urbains, vont fluctuer au même rythme que les migrations économiques. Malgré la récession, les femmes déplacées vont user de leur dynamisme entrepreneurial, dans le secteur informel, afin de compenser un niveau d'étude moins élevé que les hommes qui, dans la société ivoirienne, ont en moyenne un niveau d'étude plus élevé.

L'élection présidentielle de 2010, qui devait marquer une issue à la crise politique, s'est commuée en conflit armé et a causé le déplacement d'environ un million de personnes. Comme dans les années 2000, les femmes vont payer un lourd tribut à ce conflit et vont subir de nombreuses violations des droits humains. L'autre conséquence est la destruction du capital productif des ménages et l'augmentation des familles monoparentales en raison des décès de nombreux hommes. Les pillages, destructions et appropriations de terres ont affecté les secteurs économiques qui emploient les plus pauvres, à savoir les femmes chef de famille.

Durant le déplacement, la mobilité et la solidarité ont été utilisées pour assurer les moyens d'existence. En outre, le capital social des ménages a permis aux personnes déplacées internes (mentionnées PDI dans le texte) de trouver accueil chez des proches, des familles, voire des personnes unies par le seul lien ethnique.

L'importance inédite en Côte d'Ivoire des flux de PDI a entraîné la fixation de nombreux PDI dans des sites d'installation dans les villes. Cependant, l'installation dans ces sites constituait bien souvent une solution par défaut car les solidarités, bien plus ténues en zone urbaine, ont aussi contribué à ce phénomène.

Le rôle des autorités a permis de limiter les effets négatifs de l'aide en demandant à ce qu'elle soit équitablement distribuée au sein de la population et en restaurant une relative sécurité. Cela a notamment permis de faciliter la mobilité des biens et des personnes, chose essentielle au développement des moyens d'existence (notamment pour les femmes qui vivent du commerce). En revanche, très peu de PDI et de retournés ont bénéficié des nombreux dispositifs étatiques de droit commun en charge de l'insertion et de la promotion des moyens d'existence. Quant à l'appui ciblé pour les PDI urbains, il s'est limité à des indemnisations pour le relogement des ménages qui étaient restés dans les camps d'Abidjan jusqu'en mars 2012 (principalement des femmes avec enfants). Les sommes données ont rapidement été insuffisantes, en raison de l'absence de support annexe pour générer une activité économique.

Principaux éléments de conclusions

- Outre les violations des droits humains, les femmes ont été les principales victimes de la crise du fait que les principaux secteurs économiques qui ont été affectés par le conflit sont ceux qui emploient les femmes pauvres. Dans les zones rurales de l'ouest, les femmes ont joué un rôle de pionnières lors du processus de retour - notamment celles qui vivaient de façon très précaire lors du déplacement. Très vite, elles y ont développé de multiples petites activités (cueillettes, vivrier, petit commerce) afin de relancer la reconstruction des villages.

- La capacité des femmes à développer des stratégies d'adaptation pertinentes, privilégiant la création de moyens d'existence, dépend en partie de l'origine des ménages avant la crise. En l'absence des autres actifs dans leur ménage, lorsqu'elles sont coupées de leur milieu d'origine ou de leurs réseaux sociaux, les femmes issues des classes moyennes semblent avoir eu plus de difficultés à s'adapter à leurs nouvelles conditions de vie et à recréer des moyens d'existence : elles sont les principales victimes du déclassement social provoqué par le conflit.

- Les familles monoparentales, souvent dirigées par des femmes, ont un profil étroitement corrélé avec les fortes vulnérabilités, puisqu'elles représentent trois quarts des « cas spécifiques » [1] identifiés par la communauté humanitaire.

- L'autonomie financière des PDI, notamment ceux installés dans les camps, a très peu été promue par les organisations d'aide et les autorités. Les femmes ont usé de nombreuses stratégies, notamment par le petit commerce, pour compléter l'aide humanitaire et assurer – difficilement – leur autonomie lors de leur réinstallation hors des sites de déplacement.

- Les femmes qui étaient les plus économiquement actives avant la crise – dont l'âge varie entre 30 et 50 ans – démontrent une meilleure capacité à développer des réseaux sociaux (tontines) pour épargner et améliorer leurs moyens d'existence.

- Il existe toutefois de réelles dissemblances entre la situation des PDI ruraux, majoritairement dans l'Ouest, et les PDI urbains qui sont essentiellement présent dans l'agglomération d'Abidjan. En milieu rural, elles ont été souvent les premières à rentrer dans leur village d'origine, alors que dans les zones urbaines leur dynamisme et leur employabilité leur offre des opportunités afin de s'intégrer durablement. Dans chacun des contextes, la relative régularité des revenus qu'elles dégagent de leurs activités permet d'assurer a minima la sécurité alimentaire de leur ménage.

- Même s'il n'existe pas de données statistiques spécifiques à l'emploi des PDI et des retournés, les enquêtes réalisées dans le cadre de cette étude soulignent le fait que le déclassement social consécutif au déplacement à relégué la majeure partie de cette population, notamment les femmes, aux mêmes conditions de travail qu'une majorité d'ivoiriens victimes de la crise économique, à savoir (i) les travailleurs irréguliers sans contrat et (ii) les travailleurs non-protégés (rémunération variable, contrat à durée déterminée).

Recommandations

A l'attention du gouvernement de Côte d'Ivoire et des organisations de solidarité internationales et des agences onusiennes (notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme alimentaire mondial) :

[1] Comptent parmi cette catégorie de personnes très vulnérables ; les enfants séparés ; les enfants non accompagnés et les enfants parents ; les enfants malnutris et les mineures ; et les enfants handicapés physiques. Chez les adultes, les vulnérabilités les plus rencontrées sont les parents isolés, les femmes seules chefs de ménage ; les personnes âgées ; les femmes allaitantes ; les grands parents chefs de ménage ; les malades chroniques et les femmes victimes des violences basées sur le genre.

- Procéder à une opération de profilage des PDI, fondée sur une approche à la fois qualitative et quantitative, afin de disposer de données statistiquement fiables au sujet des femmes déplacées.

- Prolonger l'aide humanitaire pour les femmes répondant aux critères de « cas spécifiques » se trouvant en situation d'isolement (ne pouvant être soutenues durablement) : il s'agit d'un très petit nombre de cas, généralement des personnes âgées et seules, pour qui un filet de protection est indispensable à leur survie.

- Développer des activités visant à améliorer la productivité et une meilleure adéquation avec les besoins du marché dans les secteurs[2] qui emploient le plus de femmes chefs de ménages pauvres (approche pro-pauvre). Par exemple, dans le secteur agricole : injection de capitaux sous formes monétaires, intrants, introduction de nouvelles techniques d'irrigation « goutte à goutte » etc. En milieu urbain, la diversification des sources de revenus apparaît comme l'unique mesure de relèvement rapide permettant de diminuer la pauvreté, afin de prémunir les ménages ivoiriens contre les risques.

- Appuyer les dispositifs institutionnels existants (dispositifs d'insertion et d'accompagnement à la création d'une micro ou petite entreprise) qui permettent d'améliorer les moyens d'existence des femmes déplacées et retournées à faible ou moyenne employabilité.

[2] Vivrier, du commerce et de la réparation (couture, etc.).

Introduction

Ce travail d'enquête et de recherche vise à mettre en évidence les questions de genre et de moyens d'existence des personnes déplacées par la force à l'intérieur de leur propre pays (mentionnées PDI, dans le texte). Le cas de la Côte d'Ivoire offre l'occasion d'illustrer cette problématique puisque les déplacements forcés sont un processus ancien, marqué par la continuité, avec l'irruption de crises aigües majeures, notamment en 2002 et 2011. L'ancienneté du phénomène offre aujourd'hui une mise en perspective intéressante. De plus, l'approche fondée sur le genre est tout à fait adaptée au contexte de la Côte d'Ivoire dans la mesure où les femmes occupent traditionnellement un rôle économique majeur au sein des ménages.

Cet article a été rédigé sur la base d'une mission de terrain, réalisée entre le 12 et le 26 août 2012. Cette mission a permis d'élargir les travaux de recherche bibliographiques préalables, en incluant des rapports d'évaluation des principales agences humanitaires actives, mais aussi en interrogeant des personnes ressources et de nombreuses personnes déplacées internes et retournées.

Les entretiens et les visites ont été réalisés dans les zones les plus affectées par la récente crise post-électorale, à savoir l'agglomération métropolitaine d'Abidjan, ainsi que dans la région du Moyen Cavally, dans l'ouest du pays. Cependant, en raison de la résurgence des tensions et des actes de violence durant la mission de terrain, il n'a pas été possible pour des raisons de sécurité de se rendre dans certaines zones, notamment à Taï et en bordure de la frontière ivoiro-libérienne.

En raison de la nature très différente des deux principaux foyers de déplacement, l'un étant dans la zone urbain abidjanaise, l'autre dans les campagnes de l'ouest, le parti-pris de cette recherche a été de découpler les éléments contextuels de l'analyse des moyens d'existence des déplacés internes afin de révéler les particularismes des milieux ruraux et urbains.

Enfin, il était tout particulièrement important d'analyser les situations économique et institutionnelle de la Côte d'Ivoire. Pays autrefois économiquement dynamique et moderne, la Côte d'Ivoire n'offre désormais que des possibilités limitées de réinsertion économique pour des déplacés, notamment les urbains, qui ont pour la plupart perdu emplois et biens productifs. Aussi, l'autre particularisme de la Côte d'Ivoire est que l'emploi et l'insertion sont soutenus par un ensemble pléthorique de dispositifs d'accompagnement visant principalement les jeunes, et plus spécifiquement les femmes. Une rapide revue des possibilités ouvertes par les institutions de droit commun s'imposait donc, afin de connaître les possibilités ouvertes aux femmes victimes de la crise post-électorale en terme d'aide à la réinsertion.

L'unité d'analyse retenue pour cette étude est le ménage, conformément à l'usage communément fait par les agences humanitaires de l'approche AEM (Analyse Economique des Ménages). La particularité de cette recherche a été de désagréger le rôle de chaque membre des ménages, afin de mettre en relief le rôle spécifique de femmes, tout en prenant en compte d'autres paramètres (tel que l'âge). Il s'agissait au travers d'entretiens semi-structurés de rendre compte de l'évolution des conditions de vie et de l'accès à des moyens d'existence des populations avant, pendant et après leurs déplacements forcés.

2002-2012 : Les femmes face à une décennie de violations des droits de l'homme et de déplacements forcés : entre vulnérabilités et résiliences

Après l'indépendance du pays et plusieurs décennies de stabilité et de croissance économique[3] qui ont attiré des investissements et généré l'afflux de nombreux ressortissants d'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire a connu un très net ralentissement de son activité économique à partir des années 1980[4]. Dès lors l'économie ivoirienne connut un essoufflement de son processus d'accumulation et une insuffisance des investissements destinés à favoriser l'emploi formel et la création d'emplois salariés. En corollaire d'une politique de rigueur, le pays est confronté, durant la décennie 1985-1995, à une hausse très spectaculaire de son niveau de pauvreté, passant de 10% à 36,8%[5].

Les conséquences sur le développement humain sont sévères, tout particulièrement pour les femmes, puisqu'à la fin des années 1990, l'analphabétisme atteint 70% de la population féminine (contre 50% chez les hommes). Tout en prétendant aux emplois modernes et salariés, les femmes dotées d'un bon niveau d'étude furent dès lors de plus en plus contraintes d'occuper des tâches ménagères après leur mariage ou à se livrer au petit commerce informel. En 1998, le secteur public, autrefois fortement pourvoyeur d'emplois, n'occupe plus que 4% de la population active[6], dont seulement 21% de femmes[7]. Dans le secteur privé, seules 7% d'entre elles occupent un emploi salarié[8].

Sur fond de marasme économique et crise identitaire, le concept d' « Ivoirité » fait son entrée dans le débat politique national et se concrétise dans la législation sur le domaine foncier rural en écartant une partie de la population ivoirienne de l'accès à la propriété. Ce revirement législatif se cristallise dans l'ouest du pays, où la richesse des sols avait conduit de nombreux migrants, citoyens ivoiriens et ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, à s'installer pour exploiter les cultures de rentes (café, cacao notamment). Dès lors, les discours xénophobes se multiplient et la catégorisation des habitants de la Côte d'Ivoire en autochtones (qui vivent sur les terres ancestrales), allochtone[9] et allogènes (non nationaux) se banalise.

C'est dans ce contexte que le pays va connaître son premier coup d'État le 24 décembre 1999, porté par le Général Guéï. Le pouvoir militaire va faire procéder à une nouvelle Constitution et va organiser l'élection présidentielle d'octobre 2000 qui portera au pouvoir Laurent Gbagbo. Cependant, la crise politique n'a pas pour autant été étouffée, en raison des contestations qui ont entachées les élections de 2000. C'est à la suite d'une nouvelle tentative de coup d'Etat, intervenue le 19 septembre 2002, que se conclut la partition du pays en deux : le sud est dès lors contrôlé par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et le nord est placé sous le contrôle des Forces Nouvelles (FN). Cette partition s'accompagne de violences intercommunautaires dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. De graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été commises du fait des origines ethniques,

[3] Le taux de croissance du PIB réel par habitant était de 4,3% dans la décennie 1960 et de 2,3% dans les années 1970. Source : Banque mondiale, World Development Indicators, 2011.
[4] Le taux de croissance du PIB par habitant passe à -3,1% dans la décennie 1980. Source : Banque mondiale, World Development Indicators. http://donnees.banquemondiale.org/pays/cote-d'ivoire
[5] Source : Institut National de la Statistique, Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages, 2008.
[6] M. AKA Doré D., Démographe Chef de la Division Démographie de l'INS, *Profil démographique de la Côte d'Ivoire en relation avec l'emploi*, novembre 2011.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*
[9] Ivoiriens appartenant aux groupes ethniques essentiellement des Akans, Sénoufos, Malinkés, Lobis et Yacoubas.

de la nationalité et/ou de l'opinion politique des populations : massacres, disparitions, actes de torture et destructions de maisons, ont été perpétrés contre les civils dans la zone Sud contrôlée par le gouvernement et la zone Nord aux mains des rebelles, mais aussi au sein de la Zone de Confiance - zone située entre celles du gouvernement et des rebelles. Les plus graves violations des droits de l'homme ont été observées à travers les violences sexuelles accompagnées de traitements cruels, inhumains et dégradants faites aux femmes, fruits de la banalisation de la souffrance ainsi que du mépris de la dignité de la personne humaine en Côte d'Ivoire. Les conséquences sociales ont été dramatiques. En effet, les femmes et les jeunes filles qui en ont été victimes sont repoussées par leur milieu social, des enfants sont nés de ces actes et d'autres sont gravement malades (VIH/SIDA, MST, trouble mental, etc.).

Afin de fuir les exactions de part et d'autre, plusieurs dizaines de milliers de personnes quittent leur domicile, parfois leur région. Dès le 27 septembre 2002, à Abidjan, le Comité International de la Croix Rouge dénombrait plus de deux milles sans-abris qui se regroupaient la nuit dans l'enceinte des églises, dans des cours privées ou des maisons en construction. Quelques quatre mille déplacés ont trouvé refuge à la mission catholique de Duékoué. De nombreuses personnes ont migré vers les centres urbains, tels qu'Abidjan, Grand Bassam et Yamoussoukro, considérés comme des sanctuaires, notamment en raison de leur diversité ethnique, mais aussi pour les opportunités d'emploi qu'ils peuvent procurer.

Par la suite, ces mouvements de population demeureront à la fois contenus mais ne cesseront de diminuer dans leur intensité, limitant ainsi les regroupements de populations déplacées [10]. La signature de l'Accord politique de Ouagadougou en 2007, fruit du dialogue direct entre les deux protagonistes de la crise ivoirienne, permet au pays d'amorcer sa marche vers une stabilité politique.

Les déplacements qui ont perduré durant la décennie 2000 sont marqués par plusieurs singularités. D'une part, ces personnes ne se distinguaient pas du reste de la population en terme de profil démographique (âge, sexe, statut marital). Ceci s'explique notamment par le fait qu'une grande part des PDI était hébergée et accueillie chez les familles (en général par leur famille). Leur mobilité résidentielle était par contre nettement plus élevée que la moyenne.

D'autre part, il s'agissait principalement de déplacements vers les villes, notamment vers les principales agglomérations, au premier rang duquel se trouve Abidjan[11]. Entre 2002 et 2004, il s'agit d'une population qui constitue la majeure partie des migrants urbains qui, dans le contexte de libéralisation de l'économie, de marginalisation socio-économique, sont rejoints par les migrants économiques. En d'autres termes, la crise politique ivoirienne n'a fait qu'amplifier les migrations vers les villes.

[10] En 2005, le seul camp de la Côte d'Ivoire établi pour les personnes déplacées internes, situé dans la ville de Guiglo à l'ouest du pays et réparti sur deux sites, abritait environ 7 900 personnes déplacées, la plupart étant des migrants burkinabés. Bien qu'établi en tant que centre de transit provisoire, il n'a officiellement fermé ses portes qu'en août 2008.

[11] Une étude réalisée par Karen Jacobsen, (Feinstein International Center, Tufts University en collaboration avec l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne, *Déplacement interne en milieu urbain : étude de profilage Tufts-IDMC Abidjan, Côte d'Ivoire*, septembre 2008), soulignait qu'environ 10% de la population installée dans les 10 communes qui forment la ville d'Abidjan répondait aux critères définis caractérisant les personnes déplacées à l'intérieur de leurs propre pays (PDI). Cela représentait entre 300 000 et 440 000 personnes, installées principalement dans les communes de Yopougon et d'Abobo.

Graphique 1 : Flux annuels des arrivées à Abidjan, 1996-2006

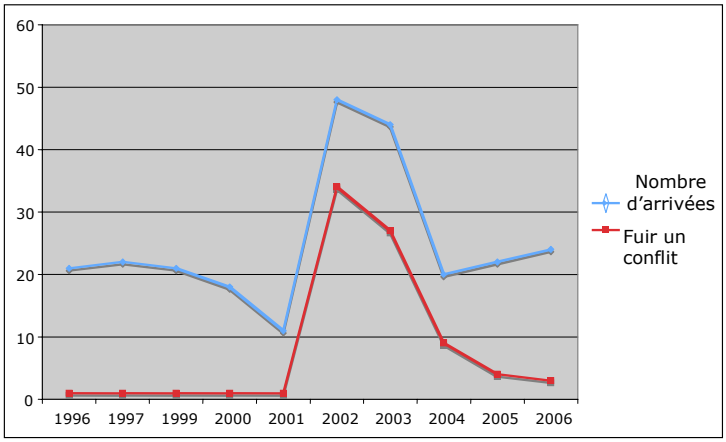

Source : Etude de profilage Tufts-IDMC Abidjan, Côte d'Ivoire, septembre 2008

Enfin, la population masculine déplacée vers Abidjan se caractérisait par son niveau d'étude plus élevé que la moyenne dans la capitale économique du pays, notamment en ce qui concerne la population masculine (44% avait un niveau d'étude universitaire, alors que seul 3% de la population ivoirienne a un niveau d'étude supérieur[12]). De telles disparités entre PDI et non PDI restent inexpliquées. Toutefois, il est probable que la partition du pays fut perçue par les groupes minoritaires dans chaque partie du pays comme un obstacle majeur à l'accès à un emploi répondant aux attentes des personnes les plus qualifiées. Ainsi, la migration vers Abidjan, ville cosmopolite et pôle économique du pays, a constitué une destination de refuge privilégiée, un endroit où les opportunités d'emploi pourraient encore exister.

La quasi-intégralité d'entre eux avait été accueillie dans des familles d'accueil, à la faveur de profils qui leurs octroyaient des capacités d'insertion sociale et professionnelle plutôt bonnes (étudiants, fonctionnaires). Par ailleurs, une part importante des PDI venue s'installer à Abidjan soutenait les autorités gouvernementales, alors que les personnes qui étaient restées dans la zone de conflit étaient des sympathisants des rebelles[13]. Les femmes étaient elles aussi plus diplômées que la moyenne, puisque 12% avait un niveau d'étude supérieur. Cette différence de niveaux d'étude entre genre pouvait s'expliquer en partie par les inégalités au niveau national d'accès à l'éducation entre hommes et femmes.

Ces constats permettent de souligner le fait que, malgré le marasme économique, la capitale économique avait globalement rempli sa fonction d'intégration des 400 000 PDI qui s'y sont installées entre 2002 et 2008, même si les femmes ont eu un accès moindre, en raison de leur niveau d'éducation inférieur, à des activités qui répondent aux critères d'emplois décents[14].

[12] M. AKA Doré D. Démographe Chef de la Division Démographie de l'INS, *Profil démographique de la Côte d'Ivoire en relation avec l'emploi*, novembre 2011.
[13] IDMC – Tufts University, *Déplacements en milieu urbain : étude de Cas Abidjan*, septembre 2008, p.50
[14] Selon l'OIT, il s'agit de la « possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour sa famille. Le travail décent donne aux individus la possibilité de s'épanouir et de s'insérer dans la société, ainsi que la liberté d'exprimer leurs préoccupations, de se syndiquer et de prendre part aux décisions qui auront des conséquences sur leur existence. Il suppose une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes ».

En effet, à l'instar d'une large partie des Abidjanaises[15], les femmes déplacées ont eu pour principal débouché professionnel l'auto-emploi, notamment la revente au détail de biens alimentaires ou le travail dans le secteur des services à domicile (femmes de ménage, etc.), alors que les hommes étaient plus susceptibles de poursuivre leurs études, bien que cela débouchait pour 90% d'entre eux sur des emplois à temps partiel (voir Graphique n°2).

Cependant, les femmes PDI ont compensé leur moindre employabilité par un dynamisme entrepreneurial remarquable, puisque celles-ci étaient moins affectées par le chômage que le reste de la population féminine à Abidjan. A l'instar des autres contextes de déplacement forcé en milieu urbain[16], les femmes parviennent plus facilement à trouver un travail que les hommes. Elles sont plus promptes à déployer toutes sortes d'initiatives pour s'en sortir: vente ambulante, lavage du linge, emploi domestique, etc.

Graphique 2 : Employabilité des PDI à Abidjan, en 2007

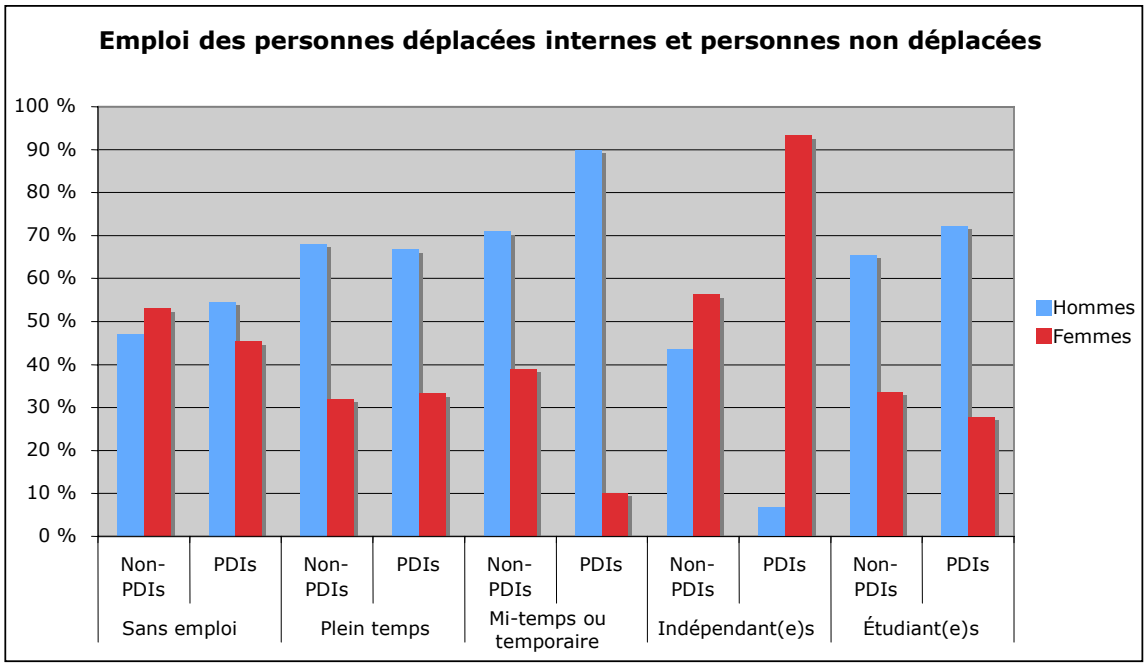

Source : Etude de profilage Tufts-IDMC Abidjan, Côte d'Ivoire, septembre 2008

La précarisation des femmes et les impacts sur les secteurs pro-pauvres de la crise post-électorale

Reportée à nombreux reprises, puis finalement organisée les 31 octobre et 28 novembre 2010, l'élection présidentielle intervient dans un contexte macro-économique défavorable, caractérisé par l'hypertrophie du secteur informel[17], tirant vers le bas la productivité de l'ensemble de l'économie. Alors que la pauvreté atteint des niveaux record (48,9%, selon les données Institut National de la Statistique (INS) de 2008), la précarité touche davantage les

[15] Selon l'étude *Cadre Institutionnel et réglementation du marché du travail ivoirien et sa relation avec l'emploi*, 64,4% des femmes (non-PDI incluses) occupent un emploi précaire, selon étude de Marcel Kouadio et Emile Koné, 2011.
[16] UNHCR, Eric Levron, *Modes de subsistance des réfugiés en milieu urbain. Note de synthèse*, février 2006.
[17] Le secteur informel et des ménages est aujourd'hui le plus gros pourvoyeur d'emploi puisqu'il absorbe plus de 90% de la population active.

femmes. Selon deux études de la Direction Générale de l'Emploi/Programme des Nations Unies pour le Développement[18] (PNUD), 52.5% des employés occupent un emploi précaire; parmi ceux-ci, on compte de nombreuses femmes[19] (64.4%).

L'élection présidentielle, qui était sensée mettre fin à plusieurs années d'instabilité politique, se terminera par un conflit armé et d'importants mouvements de population. Selon le rapport de la Commission Nationale d'Enquête, entre la période du 31 octobre 2010 et le 31 mai 2011, il y a eu plus de 3248 morts[20], de nombreux blessés[21], et jusqu'à 1 000 000[22] de déplacés au pic de la crise en mars 2011. De nombreuses violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire seront à nouveaux perpétrées, notamment des exécutions sommaires, des disparitions forcées et involontaires, des viols, des cas de torture et des traitement inhumains et dégradants, des arrestations massives et individuelles arbitraires, des attaques indiscriminées et ciblées contre les populations civiles non armées notamment les femmes[23] et les enfants. Le nombre de familles monoparentales a considérablement augmenté du fait des décès, notamment des hommes. Selon Doudou Diène, expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, les femmes et les enfants ont payé un lourd tribut de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire[24]. La jeunesse a été instrumentalisée par les leaders politiques et les acteurs communautaires, et une partie d'entre elle est devenue le bras exécuteur de la violence politique. De ce fait, elle est encore aujourd'hui stigmatisée et assimilée aux mouvements rebelles.

Sur le plan économique, la crise post-électorale de novembre 2010 à avril 2011 a conduit à une contraction de l'économie étant donné que l'activité économique a considérablement baissé pendant la crise (avec une contraction de 5,9% du PIB réel en 2011[25]) ainsi que le chômage s'est accru (la crise aurait occasionné la destruction d'environ 75 000 emplois en raison des pillages subis par les petits commerçants, les artisans et les Petites et Moyennes Entreprises (PME[26]).

La crise économique s'est trouvée amplifiée par la paralysie du système bancaire et la dévitalisation du système monétaire – au profit du troc. En effet, ce système de substitution aux échanges monétaires s'est montré désavantageux pour ceux qui ont le moins de ressources – et a provoqué une diminution du pouvoir d'achat. Les femmes détaillantes qui

[18] Etudes sur le « Cadre institutionnel et réglementation du marché du travail ivoirien et sa relation avec l'emploi » conduite par M. Emile Kone et Marcel Kouadio pour le PNUD et la Direction Générale de l'Emploi. Rapport de présentation, Novembre 2011.

[19] Seul un tiers des personnes employées a un emploi stable, 39.3% n'ont pas de contrat de travail et 13.2% ont un contrat verbal.

[20] Ce chiffre est le seul officiel, il est cependant contesté car largement sous-estimé par rapport aux des organisations internationales.

[21] La CNE a enregistré 8441 cas de violations se rattachant à l'intégrité physique et au droit à la sécurité de la personne.

[22] UN Expert: Respect for human rights, confidence in security sector and consolidation of peace necessary for durable solutions for IDPs in Côte d'Ivoire, 31 juilliet 2012, www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=12399&LangID=E.

[23] Le 3 mars 2011, la « Marche des femmes » qui avait rassemblé près de 3000 femmes à Abobo a fait l'objet d'attaque à balles réelles de la part des belligérants (FDS).

[24] Nations Unies, *Rapport de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire,* janvier 2012, p.15.

[25] FMI, Côte d'Ivoire : Note consultative conjointe sur le rapport d'avancement du document de stratégie de réduction de la pauvreté, septembre 2012.

[26] Selon le document « Stratégie de croissance soutenue et développement », République de Côte d'Ivoire, au niveau du secteur privé le bilan partiel de la crise post-électorale de décembre 2010 fait état d'environ 975 entreprises sinistrées avec une perte de 75 299 emplois.

ont un pouvoir d'approvisionnement limité sont les plus affectées par les dysfonctionnements des marchés périphériques[27]. Dans le secteur formel, la crise a érodé la confiance des entreprises, et amplifié la précarisation au travers d'un recours accru aux contrats de courte durée.

En parallèle du changement de pouvoir au niveau national, les rapports de force ont eux aussi changé localement[28], particulièrement dans l'ouest. Le secteur agricole a été très touché puisqu'il s'est produit de nombreuses destructions et appropriations illégales de plantations par des ressortissants de groupes autochtones (souvent Guérés), par d'autres pays, communautés (notamment les Burkinabè et Maliens, dits les allogènes) ou par les allochtones. Plus d'un an après la fin de la crise post-électorale, le sentiment d'insécurité demeure prégnant au point que de nombreuses terres demeurent inexploitées et oblige les femmes à se contenter d'exploiter des cultures vivrières à proximité des villages.

Par ailleurs, l'appétence des jeunes à revendiquer des parcelles par ailleurs déjà vendues ou louées à des allogènes/allochtones lorsque leur père est décédé, conduit souvent à des tensions. Quant aux jeunes hommes issus des communautés migrantes, ils sont aussi souvent impliqués dans la revente de parcelles dans la forêt classée de l'ouest du pays[29] (avec l'appui des « dozos », chasseurs traditionnels). Suite à leur retour précoce après la crise post-électorale, ils ont profité de leur cette capacité économique pour acquérir de nouvelles parcelles, parfois d'une manière irrégulière.

L'inversion des rapports de forces, à la défaveur des autochtones, a conduit à un appauvrissement général de la population. En effet, la situation avant la crise de 2010 dans le Moyen Cavally faisait état d'environ 5% de la population comme « très vulnérables[30] » et 25% comme « vulnérables[31] » ; ces proportions sont passées respectivement à 15% et 50%. En 2012, environ deux tiers de la population – vivant de travaux journaliers pour les plus pauvres, et de ventes de produits agricoles/petits services pour les autres – est sous le seuil de pauvreté et a épuisé les mécanismes d'adaptation[32].

Au final, que ce soit en milieu urbain ou rural, les pillages et les destructions causés par la crise post-électorale ont impacté très fortement des secteurs de l'économie qui, selon une récente étude du PNUD et de l'INS[33], emploient le plus les femmes chefs de ménages

[27] Marchés situés dans les villes et villages qui n'ont pas de fonction centrale/carrefours dans le transit des biens et des personnes (notamment dans la région de Montagnes).

[28] Dans la région ouest, les changements politiques avec l'élection de Alassane Ouatara provoquent un renversement des rapports de force et du pouvoir économique. Avant la récente crise postélectorale, les autochtones avaient non seulement le contrôle du pouvoir local (chefferie), mais aussi de très bons rapports avec les pouvoirs politique et militaire tandis que les communautés allogènes et allochtones avaient le pouvoir économique basé sur la commercialisation des produits agricoles (café, cacao). Suite à la crise postélectorale, les autochtones ont vu leur pouvoir diminuer suite aux différents déplacements, alors que les communautés allogènes et allochtones ont conservé leur pouvoir économique tout en bénéficiant d'une grande sympathie du nouveau pouvoir politique et militaire.

[29] C'est le cas du parc national du Mont Péko et des forêts classées du Goin Debe, de Scio, du Mont Cavally et de Krozialé.

[30] Environ 2300 FCFA (soit environ 4,6 dollars américains) par semaine, pour un ménage d'une taille de 8,7 personnes en moyenne, étude Evaluation de la Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence (ESASU), 2012.

[31] Environ 3610 CFA (soit environ 7,20 dollars américains) par semaine, pour un ménage d'une taille de 8,7 personnes en moyenne, étude ESASU 2012.

[32] PAM, ESASU, avril 2012.

[33] INS/PNUD, sources de la croissance économique, pauvreté, inégalité et implications de politiques économiques en Côte d'Ivoire Draft, *mai 2011*, p. 5.

pauvres, à savoir l'agriculture vivrière, le commerce et la réparation.

Les questions de genre dans les déplacements et la mobilité comme stratégie de survie: la crise post-électorale à l'origine de mouvements de populations d'une ampleur inédite en Côte d'Ivoire

En comparaison avec les déplacements forcés de la décennie 2000, la crise post-électorale a eu des conséquences humanitaires tout autres puisque les flux de population ont été plus importants, plus soudains et, chose assez inédite en Côte d'Ivoire, l'accueil des déplacés internes s'est massivement fait au sein de sites de regroupement, notamment à Abidjan. À l'ouest, la volonté des autorités de favoriser l'accueil et de limiter le nombre de camps a permis d'endiguer le phénomène et de limiter le nombre de camps dans la région, où seule une dizaine de sites seront établis.

Dès le second tour de l'élection, la situation dans toute la région Ouest s'est considérablement détériorée, notamment à Duékoué, en raison des affrontements entre les communautés Guéré et Malinké[34]. Les déplacements forcés se sont produits avec une acuité toute particulière à partir de janvier 2011 sur l'axe Toulepleu – Blolequin – Guiglo, provoquant la fuite de l'ensemble des populations des communes et des villages situés sur cet axe, d'où les populations se sont généralement enfuies au Liberia.

À l'exception des mouvements préventifs, encore fréquents dans la zone de Taï, la population se déplace dans la plus grande précipitation à l'arrivée des hommes en armes. Suite à la propagation de la crise et les mouvements de violence qui s'en suivirent, de nombreuses maisons ont fait l'objet de pillages systématiques: « En attaquant le village, ils ont pris tout se qu'il y avait dans ma maison, la seule chose qu'il avaient laissé, c'est mon lit[35] ».

Malgré la récurrence des crises, il n'y avait aucune préparation, ni plan de contingence afin d'organiser la fuite des villageois et la protection des capitaux et biens productifs. Ainsi, de nombreuses familles se sont retrouvées séparées, chacun allant dans la direction qui lui semblait la plus opportune et la moins dangereuse. Par exemple, dans le village de Guinkin (situé entre Blolequin et Guiglo), l'ensemble de population a fui vers des destinations différentes[36] (généralement vers le Liberia, Taï ou Guiglo). La désorganisation a atteint son paroxysme dans certains villages, où les personnes invalides ou trop âgées – généralement des femmes – pour se déplacer ont été abandonnées à leur sort dans leur maison. Cet abandon des plus vulnérables est difficilement évocable avec les retournés, qui laissent à penser qu'ils n'ont pu survivre.

La moitié des ménages[37] déplacés a reçu l'accueil chez des proches ou des familles d'accueil (qui sur la base de simples liens ethniques, ont hébergé et nourri pendant plusieurs mois les PDI) alors que les autres ont trouvé asile dans des hameaux ou en brousse. Ces derniers se sont déplacés en groupes, constitués sur une base ethnique, qui ont effectué jusqu'à plusieurs jours de marche dans la forêt avant de rejoindre des hameaux susceptibles de les accueillir.

[34] Conseil des droits de l'homme, *Rapport de la Commission internationale indépendante sur la Côte d'Ivoire*, juin 2011, p.13.
[35] Interview d'une femme retournée après deux mois d'exil dans la brousse autour de Guiglo, 21 août 2012.
[36] Interview d'une femme dont le ménage était composé de neuf personnes, qui a perdu son mari dans la fuite, a fui avec ses six enfants dans un hameau près de Guiglo alors qu'un de ces sept enfants est allé se réfugier au Liberia, 21 août 2012.
[37] Source : PAM, ESASU, 2 avril 2012.

Toutefois, la taille des groupes de PDI excédait généralement la population hôte. Ainsi, les ménages des hameaux ne pouvaient partager des ressources alimentaires que quelques jours, une semaine tout au plus. Face au phénomène d'épuisement rapide des capacités d'accueil des populations hôtes, les PDI ont aussi souvent utilisé la mobilité pour survivre, en passant de hameau en hameau.

En milieu urbain, notamment à Abidjan et dans son agglomération, ce sont environ 85 à 90% des ménages déplacés qui ont eu recours à des proches pour s'héberger pendant la crise[38]. Les liens familiaux ont fonctionné pleinement et la partition de la ville en zones conflictuelles et quartiers épargnés par la violence a permis au plus grand nombre de trouver refuge chez des proches, le temps que l'intensité du conflit diminue. Les communes d'Abobo et Yoppougon, caractérisées par leur faible diversité ethnique, ont été les principaux foyers de violences, ainsi que les quartiers limitrophes (Angré, Riviera) de Cocody. Les populations ont opté pour des choix de déplacement à l'intérieur de la ville, en fonctions de la présence de proches dans les quartiers non affectés par la violence, ou vers les régions provinciales si leur capital économique le permettait (généralement dans leur région d'origine).

Carte 1 : La bataille d'Abidjan

Source : AFP, Jeune Afrique

Pour les autres, ce sont généralement les lieux confessionnels (paroisses, temples, etc.) et quelques bâtiments scolaires, érigés en sanctuaire au regard des populations fuyant les violences, qui ont permis d'accueillir les personnes voulant fuir les violences. Au total, ce

[38] Interview UNHCR, 18 août 2012.

sont 21 sites (situés à Abidjan, Bingerville et Jacqueville) qui ont absorbé les flux de populations, généralement dénuées de tout recours à l'hospitalité des familles hôtes. Parmi ces sites, « l'Assemblée de Dieu », situé près de la gare routière d'Adjame, s'est aussi transformé en point de fixations des PDI car nombre de ménages voulant fuir Abidjan s'y sont finalement échoués faute de moyens (les prix des transports en communs ont connus une hausse vertigineuse durant la crise) ou en raison du blocage des routes.

La pauvreté touchant davantage les familles monoparentales des femmes à leur tête, mécaniquement, la population déplacée dans les sites à été majoritairement peuplée par des femmes, accompagnées de leurs enfants. C'est ce qui a été aussi remarqué par Caritas-CI, et son réseau de Comités Ecclésiastique de Base (CEB) présent dans de très nombreux quartiers[39]. Au sein des ménages composés de femmes et d'hommes, il a été aussi observé que ces derniers ont usé de la mobilité comme stratégie d'adaptation à la crise : allers-retours entre les sites de PDI ou les familles d'accueil et le domicile, afin de sécuriser ce qui est souvent leur principal capital – le logement – mais aussi pour tenter de reprendre leur activité professionnelle.

À Abidjan, la mobilité a aussi été forcée car les sites étaient régulièrement fermés, leurs propriétaires ne supportant plus les nuisances occasionnées par une présence durable et massive de personnes[40]. Par exemple, de nombreux autres ménages qui s'étaient réfugiés – en première intention dans le site de Lemania – ont été successivement réinstallés dans quatre sites (en un an de temps)[41].

Selon les personnes interrogées, cette mobilité contrainte a été un obstacle au développement de moyens d'existence – essentiellement le petit commerce des femmes – en complément de l'aide humanitaire distribuée. Les changements répétés de sites, certains étant forts éloignés les uns des autres (par exemple, de nombreux PDI ont été relocalisés de Bassam à Bingerville, distants de 55 kilomètres), obligeaient les femmes à recréer des réseaux de fournisseurs et de potentiels clients pour recommencer à commercer : connaître les revendeurs les plus compétitifs et trouver un emplacement pour exercer la vente demande généralement du temps pour les femmes commerçantes.

Progressivement, plusieurs facteurs tels que (i) le retour au calme, (ii) les conditions de vie dans les camps, (iii) la promiscuité, inhérente aux fortes densités de populations et au caractère basique des abris (iv) les actes de violences – prévenus par des campagnes de sensibilisation aux violences basée sur le genre (VBG) – mais aussi (v) l'instance de certains propriétaires des sites ont conduits les PDI installés dans les camps à quitter de leur propre initiative les camps. Il est très difficile de tracer le parcours et les conditions de vie de ces PDI car l'essentiel des ONG et agences humanitaires ont continué à focaliser leurs efforts sur les personnes demeurées dans les camps, jusqu'à leur éradication.

Corollaires des déplacements, les VBG ont davantage concerné les populations déplacées[42]. Parmi les personnes interrogées dans le cadre d'une enquête[43], les femmes déplacées étaient

[39] Interview 17 août 2012.
[40] Malgré la récurrence des fermeture et le transfert des PDI vers de nouveaux sites à Abidjan et ses alentours (Bassam, Jacqueville, Bingerville, etc.), le nombre de camps est resté à peu près stable pendant toute la crise.
[41] Interview de familles déplacées, Abidjan, 24 août 2012.
[42] Impact of the Post-Election Crisis on Gender- Based Violence among Women and Girls in Côte d'Ivoire Situation Analysis June 2011, p. 40.
[43] IRC, Impact of the Post-Election Crisis on Gender- Based Violence among Women and Girls in Côte d'Ivoire, Situation analysis, juin 2011.

deux à trois fois – si les femmes étaient mineures – plus exposées aux violences à caractère sexuel. Ce constat soulève l'hypothèse d'une corrélation entre la recherche et la pratique plus active d'une activité économique chez les femmes déplacées et les VBG. En d'autres termes, il est possible que les femmes s'exposent davantage à ce type de violence en recherchant les moyens de survie pour leur ménage. De plus, près de la moitié des femmes déplacées ont déclaré être plus exposées au phénomène des mariages forcés, notamment pour les mineures isolées. Les violences basées sur le genre n'ont toutefois pas été entièrement prises en charge puisqu'en mai 2011, seules 56% des survivantes ont eu accès au moins à la prise en charge médicale[44].

En zones rurales, un des aspects des VBG concerne l'accès à l'héritage des veuves[45]. En effet, en cas de décès de leur mari, ce qui est un phénomène courant chez les ménages déplacés, les femmes se voient retirer la possession des parcelles par leur belle-famille. Tout au mieux, ces dernières accordent à la veuve la possibilité d'exploiter les terres destinées aux cultures vivrières. En réponse à cette destitution, un nombre croissant de femmes sont aujourd'hui en charge de tâches autrefois dévolues aux hommes (par exemple, les femmes s'impliquent dans la culture des bas fonds, le nettoyage des parcelles, tout en développant des activités annexes, tel le tissage à base de ressources naturelles, la revente de plats préparés, ou le commerce au micro-détail).

Une Task Force, composée d'agences internationales (UNHCR, OCHA, IOM) et de représentants de ministères clés a participé à l'élaboration d'une Stratégie de Retour Durable. Le 28 octobre 2011, ce document a été adopté par le gouvernement ivoirien. En mars 2012, à la veille des opérations de fermeture totale des camps, 1500 ménages étaient encore déplacés dans les sites de la zone urbaine abidjanaise. Le profil des déplacés urbains était relativement hétérogène bien que très nettement dominé par les personnes dites « à besoins spécifiques[46] » et les plus pauvres, notamment les familles monoparentales dirigées par des femmes.

Au total, entre novembre 2011 et juillet 2012, le nombre de camps est passé de 35 à 2, avant que le dernier d'entre eux, le camp Nahibly – qui comptait environ 5000 personnes, essentiellement de l'ethnie Guéré – ne soit attaqué et détruit le 20 juillet 2012 par un millier de jeunes miliciens appuyés par des dozos. À la suite de cette attaque, les PDI ont fui vers la mairie de Duékoué, où environ 500 d'entre eux on été pris en charge par la préfecture et les agences humanitaires. Des rapatriements ont été organisés par l'UNHCR vers les villages d'origine, d'autres PDI se sont installés dans les villages environnants ou à Duékoué. Dans la foulée, le site de la mission catholique, situé non loin du camp de Nahibly, a été lui aussi vidé de ses occupants, de peur aussi d'être attaqué.

En août 2012, seul le site de la Mission Catholique, situé à Douekué, abrite encore une soixantaine de ménages, composés quasi exclusivement de femmes et d'enfants. Ces derniers

[44] Global Protection Cluster, Mission d'évaluation rapide des violences basées sur le genre, mai 2011, p. 7.
[45] Selon le Fonds des Nations Unies pour la Population, l'impossibilité des femmes à accéder à leur héritage est considérée comme une des formes courantes de VGB, à savoir le « déni de ressources, d'opportunité et de services ». Voir Annexe 4 de *Prise en charge de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence ».*
[46] Comptent parmi cette catégorie de personnes très vulnérables, les enfants séparés, les enfants non accompagnés et les enfants parents, les enfants malnutris et les mineures, les enfants handicapés physiques. Chez les adultes, les vulnérabilités les plus rencontrées sont les parents isolés, les femmes seules chefs de ménage ; les personnes âgées ; les femmes allaitantes ; les grands parents chefs de ménage ; les malades chroniques et les femmes victimes des violences basées sur le genre.

constituent le noyau d'une population « captive », dans l'impossibilité d'assurer ses moyens d'existence en dehors du cadre de la mission catholique.

Le rôle des autorités locales et nationales dans le support à la protection et aux moyens d'existence des PDI

Le gouvernement de Côte d'Ivoire a participé activement au rétablissement des conditions préalables au recouvrement des moyens d'existence des PDI, à savoir la sécurité et la liberté de circuler. Comme cela a été souligné par M. Chaloka Beyni, Rapporteur spécial sur les Droits Humains des PDI[47], les autorités nationales ont joué un rôle efficace, et ce dans un relatif court terme, pour le rétablissement de l'ordre et du droit dans le pays, et elles ont assuré, avec la coopération de la communauté internationale, le retour volontaire des PDI.

Au plus fort de la crise, l'intensité du conflit et le basculement du pouvoir d'un camp à l'autre ont provoqué un vacuum dans la capacité d'intervention des autorités. Très rapidement les services déconcentrés (Service d'aide au Rapatrié et aux Apatrides, préfectures) et décentralisés (conseil général et Mairie) ont repris leurs responsabilités (avec l'appui matériel du Programme alimentaire mondial – PAM – notamment). L'action de coordination de l'aide humanitaire, dévolue au Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité (MEASS), a été relayée par ces services déconcentrés (les préfets présidaient les cellules de crise et les services sociaux ont permis d'accueillir la coordination de l'aide humanitaire). En outre, le MEASS a entrepris une première opération de profilage des PDI, dont les résultats ont été complétés par les membres du Cluster CCCM.

Concernant les dispositifs étatiques et paraétatiques destinés à promouvoir les moyens d'existence des citoyens ivoiriens, ils n'ont que trop peu servi les PDI, tout juste ont-ils intégré quelques retournés.

Pourtant, les PDI ivoiriens, dont une très large majorité possède la nationalité ivoirienne, répondaient aux critères d'éligibilité permettant de bénéficier de projets qui ciblent prioritairement les jeunes et les femmes. Déployés dans certaines localités de l'ouest du pays, ces dispositifs destinés à répondre au chômage des jeunes, tels que le Programme de Service Civique National et le Programme d'Appui Post-Crise, touchent essentiellement des personnes plutôt insérées (issues du milieu urbain et dotées d'un niveau d'étude secondaire, voire universitaire). Plus généralement, l'empilement de ces dispositifs (au nombre d'une quinzaine) d'appui aux moyens d'existence des ivoiriens génère une grande confusion[48] , de faibles performances, et rares sont les institutions en charge de l'appui aux PDI qui les connaissent. Faute d'orientation et de référencement vers des institutions susceptibles de les aider, les femmes et les jeunes ayant été forcées de se déplacer se retrouvent isolés. Aussi, la défiance de certains groupes, notamment autochtones, entretien envers les institutions étatiques et paraétatiques ne fait que renforcer ce phénomène d'isolement, voire d'exclusion.

[47] UN Expert: Respect for human rights, confidence in security sector and consolidation of peace necessary for durable solutions for IDPs in Côte d'Ivoire, 31 juillet 2012, www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=12399&LangID=E.

[48] La tutelle de ces dispositifs – tel que le Programme de Service Civique National – est partagée par trois Ministères différents, mais aussi avec la Primature (le Programme d'Appui Post-Crise, notamment). A l'échelon local, il existe aussi de nombreux outils pour faciliter la réinsertion des personnes : Régies de Services Territoriaux, Chantier d'Insertion, PLIJ, « Espoir Jeunes », Chantiers écoles (ex-UFP), Pépinières d'entreprises, etc.

Le rôle des autorités a été fondamental afin d'éviter que l'aide ne soit une source de tension supplémentaire entre les communautés, ce qui s'est traduit par la mise en place de quotas afin de limiter le déséquilibre des volumes d'aide entre les différentes communautés[49]. Les autorités centrales et leurs services déconcentrés ont rappelé l'importance de conserver un certain équilibre dans la répartition de l'aide au sein des différents groupes ethniques, mais aussi en agissant directement, par exemple à Duékoué, avec des mesures pour sensibiliser les habitants sur la nécessité du rétablissement de la paix et d'accueillir les rapatriés du Camp de Nahibly .

A Abidjan, c'est la mairie de chaque commune qui a sélectionné et coordonné les « comités techniques»[50] , lors de la mise en place de certains projets (notamment ceux de transferts monétaires). Ceux ci, composés de représentantes de groupes de femmes, ont défini, conjointement avec le PAM, les protocoles détaillés indiquant les responsabilités des membres ainsi que leurs indemnisations, afin de rétribuer leur participation aux activités.

Plus directement, l'engagement des autorités – notamment du Ministères des Ex-Combattants et des Victimes de Guerre (MECVG) et du MEASS – encore non tenu, est celui de l'appui à la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour les PDI situés à Abidjan. Dans les faits, l'approche retenue afin de supporter les moyens d'existence des PDI est restrictive, puisque, d'une part, elle repose sur une aide au relogement[51] et quelques kits de biens de première nécessité et d'autre part, elle cible quasi-exclusivement les PDI installés dans les camps (à l'exception des PDI vivant en famille d'accueil des quartiers de Carrière, Feh Kesse et Akouè Santé situés à Bingerville, qui ont été inclus à la demande du MECVG).

Six mois après la fermeture des camps qui eut lieu en mars 2012, les acteurs sociaux et humanitaires font unanimement le constat de l'insuffisance des indemnisations (en moyenne 150 000 FCFA, soit un peu moins de 300 dollars américains), compte tenu de la cherté de la vie à Abidjan. Nombre d'ex-PDI, notamment les retournés restés à proximité des sites de déplacement ou ceux installés dans les quartiers précaires, vivent dans des conditions à hauts risques, notamment pendant la saison pluvieuse (inondations fréquentes provoquant des dégâts matériels et même des pertes en vie humaines). En raison de l'absence de capitaux pour développer une activité productive, les femmes seules, qui ne peuvent compter sur l'appui d'un conjoint, accompagnées de leurs enfants, gèrent au jour le jour leurs moyens d'existence (*voir § Après le déplacement, la réinstallation et le renouvellement des moyens d'existence*).

Quant au rôle des autorités vis à vis des PDI installés à Abidjan, il est aujourd'hui questionné, notamment de la part de l'UNHCR[52], puisqu'il prévoit des opérations de déguerpissement

[49] Certaines agences, telle ACF, avaient décidé d'équilibrer au mieux le nombre de bénéficiaires entre Yopougon et Abobo. D'autres, telle Solidarité Internationale, ont attribué un tiers de l'aide aux communautés migrantes (dites allogènes et allochtones), bien qu'ayant bien moins été touchées par le conflit dans l'ouest.

[50] Les « comité techniques » comptaient sept membres, choisis de sorte à représenter la diversité des communautés : chefs traditionnels, leaders religieux, représentants des divers groupes ethniques et linguistiques ainsi que des jeunes, des femmes et d'autres organisations locales.

[51] Le fonds gouvernemental (50 millions de FCFA, soit 100 000 dollars américains), avec l'appui financier du UNHCR (à hauteur de 115 millions de FCFA, soit 220 000 dollars américains) et de la Fondation Africaine pour la Recherche de la Paix a permis de fournir des allocations (comprises entre 100 000 et 200 000 FCFA, en fonction de la taille du ménage) pour la réinstallations des PDI et de leurs fournir des kits (un sac de riz de 50 kg, un bidon d'huile, un sachet de sel, une grande boite de tomates, deux savons, une bassine et un sceau, deux casseroles, une natte et cinq gobelets).

[52] Interview, le 14 août 2012.

dans de nombreux quartiers précaires des communes de Yopougon, Cocody, Abobo et Attécoubé, où la densité de PDI est élevée. Outre le fait que ces opérations risquent de se réaliser avec un accompagnement insuffisant, certains agents recenseurs chargés d'identifier les ménages s'adonneraient à des pratiques d'extorsion afin d'inscrire les ménages comme éligibles à l'indemnisation.

À l'issue de sa visite en Côte d'Ivoire, le 31 juillet 2012, le Rapporteur Spécial pour les Droits Humains des PDI a « vivement recommandé au Gouvernement d'adopter des procédures et des guidelines pour les procédures d'éviction en accord avec les standards internationaux, de ratifier la Convention de l'Union Africaine pour la Protection et l'Assistance des PDI»[53] .

Les questions générationnelles et de genre dans les stratégies des acteurs humanitaires pour l'aide aux déplacés

L'assistance aux PDI dans les sites a été basée sur une analyse assez exhaustive de leurs besoins : abris et kits de biens de première nécessité (sous le leadership du UNHCR), eau (UNICEF) et vivres[54] (PAM), auquel s'ajoutent de nombreux projets de sensibilisation, aide médicale, appui scolaire, etc. Les partenaires institutionnels de cette aide se sont accordés sur le fait que ce sont les femmes qui sont principalement responsables de l'achat, de la préparation et de la distribution de la nourriture au sein des ménages, ainsi que de la santé et de l'éducation.

Les besoins des femmes et des jeunes, qui composaient une majorité des occupants des sites, ont été correctement pris en compte, notamment en leur fournissant une aide leur facilitant la préparation des repas (rôle traditionnellement dévolu aux femmes en Côte d'Ivoire) mais surtout en fournissant nombre de services (santé reproductive, éducation) et sensibilisations contre les violences faites aux femmes.

L'assistance humanitaire a été – de très loin – la principale ressource des déplacés urbains, notamment ceux installés dans les sites. Les multiples fermetures de sites d'installation et les déplacements des PDI dans de nouveaux sites mettent en évidence la stratégie des autorités qui fut d'éviter que dans la capitale économique ne se fixent durablement des campements. Les agences se sont donc adaptées à cette approche en ne fournissant qu'une aide humanitaire de compensation plutôt que de soutenir l'autonomie des PDI installés dans les sites, au risque de les rendre dépendants de l'aide.

Tout au long de la crise, l'assistance fournie aux déplacés a été ininterrompue dans l'Ouest alors qu'à Abidjan, l'intensité des combats a obligé le PAM à interrompre ses activités lors des trois premières semaines du mois d'avril. Outre les problèmes d'insécurité, les 3000 tonnes de stocks ont été pillées à Abidjan, provoquant une rupture d'approvisionnement, et obligeant le recours à des stratégies alternatives (livraison par cargo, achats auprès des pays limitrophes).

Cette première phase a été rapidement suivie par une évaluation de la situation, celle-ci visant les opérateurs (PAM et ONG partenaires) à réviser leur mode opératoire. À Abidjan

[53] UN Expert: Respect for human rights, confidence in security sector and consolidation of peace necessary for durable solutions for IDPs in Côte d'Ivoire, 31 juillet 2012, www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=12399&LangID=E.

[54] En application des plans de contingences du PAM, l'assistance s'est portée dès le début de la crise à la fourniture de rations et de biscuits aux déplacés installés sur les sites.

notamment, le contexte avait en effet largement évolué avec la fermeture de la zone industrielle de Yopougon, fortement pourvoyeuse d'emplois pour une main d'œuvre masculine peu qualifiée, et avec la chute drastique de toute activité commerciale, y compris celles de revente au micro-détail qui est propre aux femmes.

Les premières conclusions furent d'une part (i) qu'il était indispensable d'appuyer les familles d'accueil des PDI, afin de juguler les flux des camps et de limiter la décapitalisation des hôtes des PDI ; et d'autre part (ii) que les populations restées dans les deux communes les plus touchées (notamment à Yopougon) étaient en majeure partie des populations fortement vulnérables, car trop pauvres et socialement isolées pour se déplacer à l'intérieur et en dehors de la ville[55] (la survie s'étant faite au prix d'une forte décapitalisation). Enfin, (iii) la défiance envers les institutions avait été observée, ce qui avait incité de nombreux PDI à ne pas se déclarer en tant que tels.

De ce fait, l'aide s'est ensuite diversifiée, tant en terme de ciblage, puisque le fait de répondre aux critères de PDI n'était pas systématiquement un marqueur de forte vulnérabilité.

Dès lors, l'aide ciblant uniquement les déplacés présents sur les sites s'est associée à une aide plus largement accessible à l'ensemble des personnes vulnérables, sur la base de critères partagés par les agences humanitaires. Parmi ces critères, figurent en tout premier lieu ceux répondant à la situation des PDI, les questions de genre, le nombre de personnes dépendantes dans les ménages, etc. L'ensemble de ces critères permet ensuite aux agences de calculer un score de vulnérabilité, qui détermine l'éligibilité des ménages.

Par l'application de l'ensemble de critères, issus des politiques des bailleurs de fonds (le *Gender Marker* du Comité Permanent Interorganisations, par exemple), une très large partie des bénéficiaires était *de facto* des PDI et de nombreuses femmes, ou des femmes cheffes de ménages seules avec enfants. Par exemple, concernant le projet d'ACF d'appui aux moyens d'existence à Abidjan, même s'il ne comptait pas d'objectifs spécifiques concernant le genre, 90% des bénéficiaires étaient des femmes[56].

Mais l'application de standards tels que le *Gender Marker* ne peuvent suffire à prendre en compte la complexité des moyens d'existence des ménages, notamment ceux dépendant d'activités agricoles. Dans l'ouest, où la crise est marquée par sa chronicité depuis dix ans, il a été pris en compte les rôles respectifs des membres des ménages dans les activités agricoles. « Les projets de relance agricole visant uniquement les femmes ne marchent pas car il faut prendre en compte la répartitions des rôles en fonction de l'âge et des genres au sein d'un ménage»[57] .

En dehors des activités de préparation de la terre - nettoyage et abattage - qui sollicite pleinement une forte condition physique, la plupart du travail agricole tel que le sarclage, le repiquage et la récolte est réalisé par les femmes. Aussi, la commercialisation des cultures vivrières et des produits de cueillette est fait par les femmes (il existe souvent au village un groupement de femmes qui pratique le maraîchage dans des terres octroyées par le chef du village). Le repiquage se fait souvent par les enfants et les jeunes.

[55] Les coûts des transports collectifs ont décuplé, avant que toute sortie de la ville ne soit impossible, lors du pic de la crise.
[56] Sharon Truelove et Michael Watson, *PAM/ACF, Transferts Monétaires Inconditionnels par téléphone à Abidjan, Côte d'Ivoire*, mars 2012, p. 31.
[57] Interview, coordinatrice pour ACF à Abidjan, 16 août 2012.

Les femmes sont part ailleurs professionnellement actives toute l'année puisqu'elles pratiquent une multitude d'activités non agricoles (fabrication et vente de l'huile rouge, de produits artisanaux et de petits articles (savon, condiments, cigarettes, etc.) lorsque la demande en main d'œuvre agricole est moindre. Ce type d'activités non agricoles a par ailleurs été ré-initié par les femmes, dès lors que les conditions financières et sécuritaires leur ont été favorables.

À Abidjan, à la suite de la réalisation d'une étude de marché effectuée en juin 2011, les agences humanitaires se sont très vite attachées à supporter les « populations vulnérables » (dont une majorité de déplacés et retournés) par l'introduction de transferts monétaires dans leurs programmes. Les conditions favorables de reprise du fonctionnement partiel des marchés alimentaires locaux ont par ailleurs permis de pallier les ruptures d'approvisionnement du PAM.

Le postulat de départ pour ce type d'intervention est de répondre aux besoins de première nécessité des ménages urbains les plus vulnérables – sélectionnés selon les scores de vulnérabilités – tout en relançant, leurs moyens d'existence. En effet, les revenus générés par les femmes des ménages catégorisés « les plus pauvres » et « pauvres » par l'auto-emploi (généralement le petit commerce, la coiffure, la couture) dépendent généralement du capital de départ investi dans l'achat des marchandises à revendre ou de leurs équipements perdus pendant la crise (machine à coudre, matériel de coiffure, etc.).

Par ailleurs, en ciblant les femmes, les agences ciblent ainsi le membre des ménages dits « très pauvres » qui est le plus économiquement actif (le revenu journalier des femmes pauvres varie entre 1 000 et 1 500 CFA par jour[58], soit entre 2 et 3 dollars américains). En comparaison, la plupart des hommes sont sous-employés et dépendent de travaux journaliers irréguliers, peu qualifiés et peu rémunérés.

Suite à ce constat, six organisations[59] se sont lancées dans des interventions de distribution d'argent et de coupons (C&V) en 2011 dans la ville d'Abidjan et ses environs. Ces interventions ont ciblé 151 quartiers repartis dans 14 communes. Le montant de l'assistance variait entre 20 000 et 36 000 FCFA[60], en fonction de la valeur du panier alimentaire, et qui a permis jusqu'en novembre 2011 d'assister quelque 38 329 ménages dans la commune d'Abidjan et ses environs (les communes de Yopougon et d'Abobo concentraient à elles seules 61% des ménages assistés).

Cette aide, sous forme de transferts monétaires, a graduellement été utilisée par les bénéficiaires. Selon l'évaluation du projet de transferts monétaires du projet ACF[61] la plupart des femmes bénéficiaires ont systématiquement déclaré qu'elles décidaient seules de la manière de dépenser l'argent (73,5%) ou que c'était une décision prise en commun avec leur mari (20,6%). Seule une infime minorité a dit que cette décision était prise par une tierce personne, ce qui indique que le projet a eu un impact considérable en termes d'autonomie des femmes.

Outre la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), l'argent a permis aux femmes

[58] ACF, HEA Abidjan Côte d'Ivoire, avril 2012.
[59] Action Contre la Faim (ACF), ACTED, PAM, Première Urgence – Aide Médicale d'Urgence (PU-AMI), Save the Children et Solidarités Internationale.
[60] Soit entre 40 et 70 dollars américains.
[61] *Op cit.*

d'acheter de la nourriture, des produits de première nécessité mais aussi de participer au recouvrement du capital humain des bénéficiaires (en permettant par exemple de couvrir des dépenses médicales, et les femmes ont aussi remarqué qu'elles avaient pu donner la priorité à l'éducation des filles).

Cependant, les velléités entrepreneuriales chez les PDI – comme dans l'ensemble de la population – sont souvent fortes, sans être véritablement motivées, notamment chez les jeunes. Même si la moitié des jeunes souhaite s'auto employer[62], c'est généralement une solution « par défaut ». En effet, la Côte d'Ivoire a hérité d'une culture économique rentière peu compatible avec l'éclosion et le développement de l'initiative privée (quatre sur cinq sociétés à responsabilité limitée ferment avant deux ans d'existence). La création de micro-entreprises est souvent davantage portée par un esprit grégaire que par la volonté d'entreprendre et de réaliser une activité répondant aux réelles motivations des jeunes. L'accompagnement personnalisé – par les dispositifs ad hoc existants[63] – des déplacés jeunes et femmes lors de la création de leurs micro-entreprises est donc crucial pour la durabilité de leurs moyens d'existence.

En raison du fait que le support du gouvernement en terme d'appui aux AGR se faisait attendre (une aide devait être fournie aux PDI installés sur les sites à Abidjan), l'ONG ivoirienne ASAPSU, avec l'appui de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), a déployé des ressources, certes limitées au regard des besoins, afin de financer la relance économique des AGR. L'analyse des demandes de financement réalisées par les PDI fait état d'une bonne maitrise des business plans, d'un bon niveau d'éducation des demandeurs, malgré une faible diversité des demandes d'AGR (la majeure partie des dossiers de financement concerne la revente de charbon, de vivrier et de poisson, avec des capitaux de départ en moyenne de 100 000 F, soit 200 dollars américains). Près de 70% des demandes émanent de femmes, ce qui s'explique par leur rôle prépondérant dans l'économie des ménages pauvres.

Photos : (à gauche) femme PDI, retournée dans le village de Guinkin et (à droite) le camp de Nahibly, aujourd'hui détruit

[62] Selon l'étude sur le « Cadre institutionnel et réglementation du marché du travail ivoirien et sa relation avec l'emploi » conduite par M. Emile Kone et Marcel Kouadio pour le PNUD et la Direction Générale de l'Emploi. Rapport de présentation, Novembre 2011.

[63] Les dispositifs tels que les régies de services territoriaux, les chantiers d'insertions, Espoir jeunes ou encore l'incubateur d'entreprise du Fonds National de Solidarité pour la promotion d'emploi jeunes répondent potentiellement à cette demande.

De façon plus générale, malgré la prise en compte des « personnes à besoins spécifiques » par les agences humanitaires, il ressort que l'appui matériel et financier trouve ses limites en raison de la faible prise en compte des besoins psychologiques, de conseil et d'accompagnement des PDI. Selon certains spécialistes humanitaires[64], la situation exigerait un support appuyé par rapport aux traumas, car les PDI ont avant tout une « analyse émotionnelle de leur propre situation ». Il faut souligner que la prévalence de femmes seules avec enfants parmi les personnes relevant des critères d'assistance à « cas spécifiques[65] » est très forte, au fur et à mesure que les personnes persistent à demeurer en situation de déplacement forcé, notamment dans les camps[66] (elles représenteraient trois quarts des « cas spécifiques »).

Les impacts et les stratégies mises en œuvre par les femmes pour développer de nouveaux moyens d'existence pendant le déplacement

Dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, les déplacés qui n'ont pu bénéficier de l'assistance d'une organisation ou d'une famille, sont généralement les mêmes qui avaient trouvé refuge auprès de hameaux. Ils ont survécu grâce à la cueillette, en se nourrissant d'igname sauvage, de manioc et de champignons sauvages. Les personnes qui s'étaient réfugiées au Liberia ont connus à peu près le même sort, à cela près qu'elles ont elles aussi survécu sous des abris de fortune mais avec un recours nettement plus marqué aux travail journalier (hommes, femmes et enfants travaillaient, souvent en effectuant des travaux agricoles). Pour les réfugiés, cette plus grande facilité à trouver un emploi, même précaire, les a incité à une moindre mobilité que les PDI. Nul doute que la précarité des conditions de vie a incité certains réfugiés sans assistance à rentrer dès que les conditions le permettaient (en moyenne, deux à trois mois après leur départ).

En Côte d'Ivoire, le recours à l'hébergement dans des familles d'accueil a permis aux déplacés de bénéficier de la générosité de leurs « tuteurs » véritablement solidaires puisqu'il est rare dans l'ouest que ceux-ci demandent à leurs hôtes de partir si les PDI ne le souhaitent pas. Etant donné que les déplacements se sont prolongés, les stocks alimentaires des familles d'accueil ont été rapidement épuisés. Par conséquent, les familles hôtes ont subi par répercussion une forte décapitalisation, certains ménages ayant même puisés dans leur cheptel (autrefois destiné aux semences et à la scolarisation) pour aider les déplacés. Ainsi, il a été observé une plus forte prévalence de l'insécurité alimentaire chez les ménages qui hébergeaient encore des déplacés. Ceci a notamment conduit certaines agences (à l'instar de Danish Refugee Council, par exemple) à poursuivre au second semestre 2012 la distribution de nourriture et de biens non alimentaires auprès de familles d'accueil.

Cette toute relative différence entre ménages accueillant des déplacés ou non pourrait s'expliquer par le fait que de nombreux PDI s'étaient faits enregistrer dans les camps, afin d'y placer une partie de la famille et percevoir l'assistance humanitaire, tout en conservant des activités dans leur village ou au sein d'une famille hôte. Cette partition de l'aide entre les membres des ménages restés dans les camps et ceux usant de leur mobilité expliquerait en

[64] Interview avec la responsable de la protection, Danish Refugee Council, 22 août 2012.

[65] Comptent parmi cette catégorie de personnes très vulnérables ; les enfants séparés ; les enfants non accompagnés et les enfants parents ; les enfants malnutris et les mineures ; les enfants handicapés physiques. Chez les adultes, les vulnérabilités les plus rencontrées sont les parents isolés ; les femmes seules chefs de ménage ; les personnes âgées ; les femmes allaitantes ; les grands parents chefs de ménage ; les malades chroniques et les femmes victimes des violences basées sur le genre.

[66] Dans le camp de Nahibly, il était recensé 1096 personnes à besoins spécifiques sur un total de 4496 personnes (répartis en 882 ménages), ce qui signifie qu'il y a 1,25 personnes très vulnérables par ménage.

partie le fait que, malgré une importante assistance humanitaire, dans les sites de déplacés de Douékué, 35% de la population soit en situation d'insécurité alimentaire élevée[67]. Toutefois, quel que soit leur mode d'installation, il demeure que la prévalence de l'insécurité alimentaire est plus élevée chez les ménages déplacés (27%) comparés aux ménages résidents (9%). La situation de déplacement forcé, qui est aussi associée à une forte décapitalisation, expliquerait une plus forte prévalence de l'insécurité alimentaire chez les ménages qui dépendent de l'assistance humanitaire (30,7%[68]). Enfin, l'analyse croisée des niveaux de malnutrition avec celle des groupes de moyens d'existence[69] révèle par ailleurs que le petit commerce, activité traditionnellement dévolue aux femmes, est corrélé avec de faibles taux de malnutrition chez les PDI.

Evolution des moyens d'existence :
le développement du petit commerce chez PDI installés dans les sites

Selon l'étude de sécurité alimentaire conduite par le PAM[70], avant la crise, 71% des ménages enquêtés étaient des producteurs de rente (38%) ou de vivriers (33%). Le petit commerce (14%) était la troisième source de revenu. Après la crise, l'agriculture de rente (38%) et vivrière (31%) viennent toujours en première position, suivi du petit commerce (12%), dont le niveau d'activité est resté à peu près constant. On constate en revanche des changements majeurs au niveau des moyens d'existence des personnes déplacées sur site. Avant la crise, l'agriculture de rente (26%), le petit commerce (25%) et l'agriculture vivrière (24%) étaient les principales sources de revenus. Depuis qu'ils se sont installés sur les camps, les changements de moyens d'existence sont radicaux (voir Graphique 3 ci-dessous) : rares sont les déplacés qui arrivent à pratiquer l'agriculture de rente (5%) ou vivrière (4%). Traditionnellement exercé par les femmes, le petit commerce (28%) occupe toujours une place prépondérante. De 2% avant la crise, la proportion des déplacés sur site qui étaient travailleurs journaliers est passée à 9%. Il en est de même pour ceux d'entre eux qui dépendaient des transferts d'argent (de 2 à 8%) et surtout de l'aide extérieure ou humanitaire (de 2 à 31%).

Les femmes qui vivaient du commerce avant la crise ont généralement manifesté le plus de dynamisme entrepreneurial pendant et après le déplacement forcé : « la majorité des femmes faisait tout, alors que les hommes restaient inactifs » souligne le Père Dembélé[71], en charge de la Mission Catholique qui a accueilli jusqu'à 30 000 PDI au pic de la crise.

A Duékoué comme à Abidjan, de nombreuses femmes sont parvenue à débuter un petit commerce avec un capital de 20 000 à 30 000 FCFA (soit entre 40 et 60 dollars américains). En investissant cet apport financier (souvent apporté par des membres d'institutions religieuses ou emprunté), les femmes déplacées ont permis à leur ménage d'assurer certains

[67] *Op. cit.*
[68] Selon l'étude du PAM, ESASU, la prévalence de l'insécurité alimentaire touche aussi les ménages qui dépendent des transferts d'argent (23,9%), les travailleurs journaliers (17,9%) et ceux qui vivent de la chasse, de la pêche ou de la cueillette (16,3%).
[69] PAM, ESASU 2012.
[70] *Op. cit.*
[71] Interview le 21 août 2012.

besoins qui n'étaient pas inclus dans l'assistance donnée dans les sites de déplacés. A Duékoué, elles ont créé de toute pièce un marché en face de la Mission Catholique, en pratiquant la revente de biens alimentaires de base non inclus dans les distributions alimentaires (condiment, manioc, bananes, aubergines, graines de palmes, viande de brousse, poisson frais). En outre, ce dynamisme a permis aussi à certaines femmes de financer la reconstruction de leurs maisons endommagées ou détruites dans le village d'origine.

Graphique 3 : Groupes de moyens d'existence (déplacés sur site)

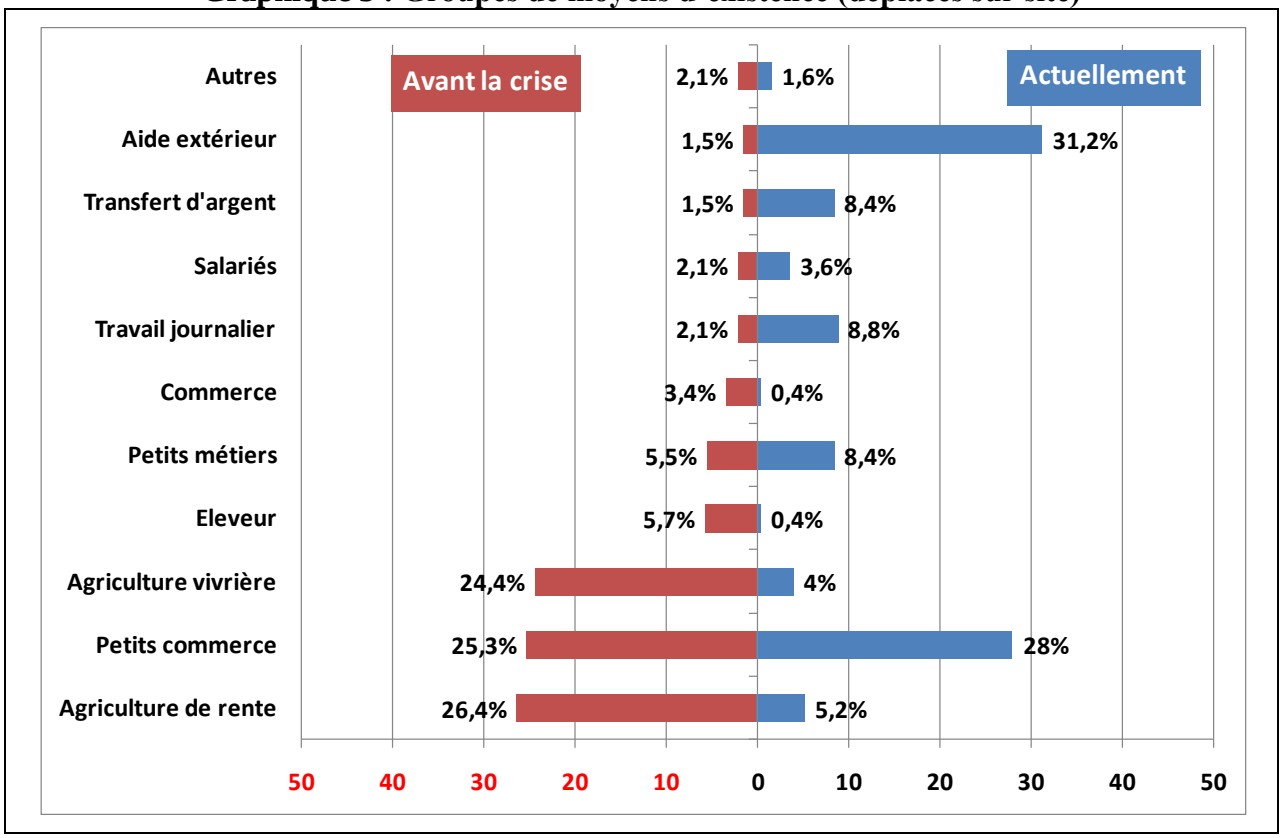

Source : PAM, Evaluation de la Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence 2, avril 2012

Après le déplacement, la réinstallation et le renouvellement des moyens d'existence

À Abidjan, les taux de retours sont aujourd'hui élevés puisque selon les témoignages recueillis par le UNHCR, environ 80% à 90% des populations déplacées sont aujourd'hui rentrées. Cependant, malgré la distribution de kits et la mobilisation de fonds gouvernementaux (complétée par un apport financier de l'UNHCR), le montant alloué par ménage demeure trop modeste pour permettre de se réinstaller durablement et dans des conditions de vie décentes.

Outre la cherté des loyers dans la métropole, il y est souvent demandé aux locataires de verser six mois d'avance de loyer. En conséquence, malgré la fourniture en mars 2012 d'allocations de réinstallation variant entre 100 000 et 200 000 FCFA (soit entre 200 et 400 dollars américains), environ 55% des PDI[72] étaient restées soit dans les sites, soit à leurs abords.

[72] Données issues du rapport de l'ONG ASA : Rapport de l'évaluation des conditions de vie des PDI après la remise des allocations CCCM-Gouvernement, mars 2012.

Les ménages qui rencontrèrent les plus fortes difficultés à quitter les sites de déplacés sont ceux qui ont en leur sein des personnes relevant de « cas spécifiques » et qui souffrent de la faiblesse et l'irrégularité de leurs revenus et de la précarité de leurs conditions d'hébergement.

Enfin, l'engagement politique des ménages qui vivaient dans un quartier où ils étaient ethniquement minoritaires – dans les communes de Yopougon et Abobo – constitue un puissant frein à la recapitalisation des moyens d'existence des PDI : « je ne peux rentrer dans mon quartier à Abobo, ce serait trop dangereux car j'étais très active politiquement[73] ». Les ménages de ce type, auparavant issus de la classe moyenne, connaissent des difficultés toutes particulières à développer des stratégies d'adaptation à la suite de leur déplacement. En effet, face à une précarité nouvelle, ces femmes seules bâtissent plus difficilement des stratégies d'adaptation efficaces, notamment en raison du fait qu'elles jouaient avant la crise un rôle économique moins importants au sein du ménages[74] (voir : *Exemple : L'utilisation des indemnités de réinstallation et déterminisme sociaux des femmes PDI).*

La principale difficulté à laquelle se heurtent les déplacées, de surcroit les familles monoparentales, est relative à l'impossibilité de payer des loyers pour un habitat décent. Elles se retrouvent dans les quartiers très précaires où la diversité ethnique tend à limiter les tensions communautaires et où les loyers sont les plus bas (les loyers pour la location d'une baraque en bois ou d'un local désaffecté se négocient autour de 10 000 FCFA mensuels, soit environ 20 dollars américains). Cette situation contraste nettement avec les conditions de vie dans lesquelles vivaient les PDI avant la crise (à titre de comparaison, les ménages interrogés dans le cadre de cette étude louaient avant la crise leur logement contre une somme comprises entre 25 000 et 45 000 F, soit entre 50 et 90 dollars américains).

Ex-déplacés, quittant le local désaffecté qu'ils occupent illégalement, à Yopougon

[73] Témoignage d'une déplacée ; veuve d'un militaire, assassiné pendant la crise dans le quartier des Deux Plateaux (commune de Cocody), 24 août 2012.

[74] Selon, ACF, HEA des ménages à Abidjan, 2011, les femmes des ménages catégorisés comme « moyens » ou « favorisés » sont en général impliquées dans le petit commerce mais avec (i) une bien moindre intensité que les ménages pauvres et (ii) avec la possibilité de réaliser des marges bénéficiaires beaucoup plus élevée car elles peuvent acheter des marchandises en demi-gros.

Juste après la fermeture des sites en mars 2012, alors que les ménages venaient d'obtenir leur allocation de réinstallation, 60% des retournées occupaient des baraques ou des maisons inachevées[75], dans des quartiers disposant d'un faible accès aux services de base. Selon une enquête réalisée par ASA, 95% des retournés à Abidjan rencontreraient d'énormes problèmes pour accéder à l'eau (obligation de parcourir de longues distances et/ou des zones à risques).

Les conditions de vie pathogènes des hébergements des retournés, ainsi que l'absence de filet de sécurité ont une forte influence sur la capacité des ménages à stabiliser leurs moyens d'existence. A l'instar d'une veuve déplacée[76] qui occupe une maison inachevée à Abidjan (quartier en construction de Synaco-CI), nombre de PDI utilisent l'essentiel de leur capital financier – destiné à la revente au micro détail – dans les dépenses de santé.

Exemple : L'utilisation des indemnités de réinstallation et déterminisme social des femmes PDI

Après avoir reçu leurs indemnités de réinstallation lors de la fermeture des sites de PDI, certaines femmes ont consacré une majeure part de la somme reçue pour créer ou consolider une AGR. Par exemple, pour Mme Bi S.[77], la qualité de l'hébergement a été considérée comme un critère secondaire et elle a préféré opter pour le squatte de maisons inachevées, puis consacrer un tiers de ses indemnités dans la relance d'une activité de revente de produits vivriers, à la faveur d'une place obtenue sur un marché de Yopougon (elle exerçait avant la crise cette même activité à Yopougon). Au contraire, certaines femmes issues des classes moyennes ont investi la quasi-intégralité de leurs indemnités dans le relogement dans des quartiers résidentiels[78], afin de recréer les conditions de vie qu'elles connaissaient avant la crise.

Les ménages aujourd'hui « captifs », c'est à dire ceux vivant dans des conditions de vie déplorables, sont ceux dont les indemnités de réinstallation s'épuisent. Faute de nouvelles ressources depuis mars 2012, les femmes seules à qui étaient promises des aides pour leurs AGR, ont consacré la totalité de leurs indemnités de relogement au paiement des loyers, de la nourriture, de l'eau[79] et de l'électricité. Nombre d'entre elles doivent désormais leur survie à la solidarité des habitants du quartier, qui partagent de temps en temps leurs repas. En extrapolant l'enquête réalisée par l'ONG ASA[80] auprès des anciens occupants de trois sites[81],

[75] Dans le quartier de Synaco-CI, une vaste opération immobilière a servi de refuge aux déplacés pendant et après la phase d'assistance des humanitaires. Aujourd'hui, les PDI encore présents sont de nombreux anciens occupants du site de Bingerville dans l'enceinte de l'église Harriste, qui accueillait 1550 personnes. Au fil d'arrangements (généralement le versement d'une somme d'environ 25 000 FCFA aux gardiens des chantiers), il leur est autorisé provisoirement d'occuper les maisons inachevées.

[76] Interview de Mme Rosemonde G., veuve PDI avec trois enfants à charge, dont les enfants souffrent des pathologies (anémie ferriprive) témoignant de problèmes de sécurité alimentaire, le 24 août 2012.

[77] Interview 23 août 2012.

[78] Par exemple, dans le quartier de Angré, les loyers pour une habitation d'une à deux pièces sont en moyenne de 50 000 CFA/mois.

[79] Dans un quartier précaire, les dépenses en eau pour un ménage 8 personnes s'élèvent à environ 300 CFA par jour, ce qui représente une charge mensuelle quasi-équivalente au montant du loyer.

[80] *Op. cit.*

[81] Angré Chateau, Eglise Celeste et Lemania.

environ un tiers des PDI qui étaient restés jusqu'en mars 2012 dans les sites d'Abidjan connaitrait des difficultés cet ordre.

Photos : Famille de PDI vivant dans un quartier de maisons inachevées et bidonville de Colombie (Abidjan)

Ces femmes ont été particulièrement éprouvées par la fin des programmes d'assistance, basée sur une réponse humanitaire de compensation (distribution de nourriture et de bien de première nécessité). Le caractère fortement monétisé de l'économie urbaine rend ces PDI incapables de subvenir à leurs besoins, contrairement aux retournées des zones rurales qui peuvent compter sur la production agricole locale.

Exemples de ménages cumulant de très fortes vulnérabilités

Un petit nombre de ménages tenus par des femmes cumule plusieurs facteurs de vulnérabilités. Par exemple, c'est le cas de deux femmes de 63 ans et de 18 ans considérées comme des « cas spécifiques[82] » qui vivent dans le quartier Colombie, à Cocody. Pour la première, cette ancienne petite commerçante, la dislocation de son ménage lors de la crise (deux de ses filles ont disparu et son fils s'est exilé hors d'Abidjan) a conduit cette femme malade, en charge d'une fille fortement handicapée, à une situation de forte dépendance l'empêchant de travailler. Pour la seconde, mineure et enceinte au moment de la crise, les violences à Williamsville, un autre quartier précaire, l'ont conduite jusqu'à Colombie en juillet 2012, où ses moyens d'existence dépendent de l'aide d'une voisine et d'une femme d'église avec qui elle partage ponctuellement la revente de vêtements.

En milieu rural, dans l'ouest, ce sont généralement les femmes et les personnes âgées qui sont rentrées les premières dans les villages d'origine. Les rumeurs de retour à la normale, ébruitées dès avril 2011 ont incité les premiers retours spontanés. Ils concernaient essentiellement les personnes âgées et les femmes, qui se sentaient moins menacées par la

[82] à ce titre, les personnes bénéficient d'un appui particulier pendant leur séjour dans les sites d'installation.

présence éventuelle d'hommes en armes que les jeunes[83], partis eux plus loin et plus longtemps[84].

Pour les personnes qui sont rentrées précocement, généralement des femmes, le retour dans les villages d'origine a aussi été très difficile. Outre le fait qu'elles ne bénéficiaient ni du système d'assistance, ni de la solidarité de « tuteurs » (familles d'accueil) lors du déplacement, elles ont été souvent confrontées aux pillages et destructions de leurs biens lors de leur retour. Dans l'attente du déploiement de l'assistance du PAM[85], elles ont reproduit dans un premier temps les stratégies de survie utilisées lors de leur exil (cueillette, consommation de manioc sauvage) et très tôt certaines femmes ont initié de petites activités de revente et de restauration (notamment en transformant le manioc en *placali*, plat traditionnel).

Les défis rencontrés lors du processus de retour sont nombreux, puisque qu'à défaut d'entretien, les champs et les bas-fonds aménagés sont en état de dégradation avancée, entrainant une forte baisse de la production agricole. La crise post-électorale a en quelque sorte accentué des problèmes structurels puisque depuis une décennie, tour à tour allogènes et autochtones ont rencontré des restrictions d'accès aux terres[86], et ont dû faire face à diverses contraintes telles que le virus *Swollen Shoot* ou encore les baisses du cours du café. La diminution de qualité du café et du cacao limite la possibilité pour les femmes seules disposant de quelques parcelles, de tirer tous leurs revenus du métayage ou du fermage.

Conclusions

La crise post-électorale s'est révélée d'une tout autre dimension que celle de 2002, tant du point de vue de la nature des flux de population que de leur intensité. En touchant deux régions faisant office de poumons économiques du pays (la capitale économique et la principale zone de culture de rente), la crise 2011 et les déplacements ont entrainé un déclin quasi-généralisé des moyens d'existence des populations, proportionnel à la somme des pertes et destructions engendrées par la crise. Outre une forte récession économique, ce déclin s'est manifesté de façon nettement plus prononcée chez les déplacés, et est généralement proportionnel en fonction de la longueur de l'exil et de la présence de membres à besoins

[83] Sur la plan sécuritaire, l'appartenance qui leur est prêté aux mouvements de rebelles et les faits d'harcèlement dont ils seraient victimes. Selon NRC, les jeunes hommes disent ne pas se sentir en sécurité. Par exemple, quand ils vont chasser, les gibiers attrapés leurs sont arrachés. Les FRCI décrèteraient des couvres feu, à partir de 20h qui conduiraient toutes les personnes attrapées au-delà de ces heures sont emmenés dans leur camp et libérés sous caution de la somme de 25000 frs (Selon NRC, les jeunes autochtones auraient dénombrés entre le 13 mars et le 22 mars 2012, 55 morts et 108 maisons brulées).

[84] Au delà des retours spontanés, le processus de retour a mobilisé un large nombre d'acteurs. Outre l'organisation de visites « go and see », destinées à inviter certains PDI à revenir constater la situation dans leur villages d'origine, de nombreuses démarches d'incitation (dialogues entre autochtones et allochtones) et les retours assistés ont permis d'accélérer la dynamique, elle-même portée par la mise en place de convois de rapatriement, dès novembre 2011. Dans les faits, ce sont les allogènes et allochtones (moins touchés par la crise) et les personnes dont le logement n'avait pas été totalement détruit qui sont rentrés les premiers dans leurs villages. Cependant, selon les données de l'UNHCR datées du 11/09/2012, le processus de retour n'est pas totalement effectif dans la région ouest, puisqu'il demeure encore 60 000 PDI et 63 000 réfugiés installés au Liberia (notamment les personnes originaires de Toulepleu, et Bloquelin), alors que 345 000 sont d'ores et déjà rentrées[84]. Un peu plus d'un tiers de ces personnes qui sont restées dans le lieu de déplacement l'a fait parce qu'elle y exerce une activité économique ou participe aux travaux champêtres.

[85] À partir du second semestre 2011, le PAM a commencé à distribuer 31 kg de nourriture par ménage mensuellement (riz, soja, huile, maïs, haricot, sel).

[86] Après avoir forcé le départ des allogènes/allochtones, les autochtones avaient revendiqué la propriété foncière des terrains et exigé à leur retour un bail de fermage assez désavantageux (environ 30 000 FCFA/an/ha).

spécifiques au sein des ménages, dont une large majorité composée de femmes seules avec enfants.

Plus globalement, la résilience des PDI a été fonction de la possession d'une large variété de « capitaux » – au sens défini par DFID[87] – constituant leurs moyens d'existence. Parmi les divers « capitaux » qui ont eu une influence dans la réponse apportée par les femmes PDI lors de la crise, les capitaux sociaux et humains sont probablement les plus décisifs. Si les relations d'entraide ont globalement prévalu, les ménages qui n'ont pas eu la possibilité de pouvoir compter sur des hôtes en capacité réelle d'aider et d'autres actifs au sein du ménage s'en sont moins bien sortis pendant la crise. L'âge des femmes déplacées est un autre facteur essentiel à leur réintégration, puisque celles économiquement actives et insérées – entre 30 et 50 ans – ont trouvé plus facilement la confiance des autres membres de la communauté afin de participer à divers groupes d'entraide (tontines, etc.).

Qu'elles aient été reléguées dans les sites de PDI ou contraintes à une mobilité forcée de familles en familles, les femmes déplacées qui sont restées fortement dépendantes de l'aide humanitaire pendant près d'un an connaissent aujourd'hui les destins les plus tragiques.

Cette dégradation des moyens d'existence est telle qu'elle affecte la sécurité alimentaire des PDI : selon le PAM, on remarque que les groupes les plus affectés par l'insécurité alimentaire sont ceux qui ont des sources de revenus irrégulières (travailleurs journaliers) et les personnes dépendantes d'autrui (transferts d'argent, solidarité communautaire, aide humanitaire), et lorsqu'un choc covariant[88] se produit et qu'il affecte tous les ménages, ceux qui dépendent de l'appui des autres ont tendance à basculer rapidement dans une situation d'insécurité alimentaire.

Les femmes déplacées ont cependant joué un rôle central dans la préservation des moyens d'existence lors de leur phase d'exil, puisqu'elles ont été par leur dynamisme entrepreneurial souvent les garantes de la sécurité alimentaire des ménages, notamment en reproduisant ce qui constituait une part de leur activité avant la crise, à la savoir le petit commerce.

En milieu rural, elles sont aussi souvent les premières à rentrer dans leur village d'origine, alors que dans les zones urbaines leur dynamisme et leur employabilité leur permettent sur le moyen terme de s'intégrer correctement. Dans chacun des contextes, la relative régularité des revenus qu'elles permettent de dégager de leur activités est garante de leur sécurité alimentaire.

L'avenir des femmes PDI qui ont été fortement reléguées socialement et aujourd'hui les plus dépendantes est désormais lié à la capacité des institutions nationales spécialisées dans la réinsertion sociale et économique de tirer parti des bonnes prévisions de croissance économique (8,6% et 5,5% respectivement pour 2012 et 2013) dans le cadre d'une croissance « pro-pauvre », c'est à dire faire en sorte que les plus démunis soient en possession des actifs productifs participant à la croissance et/ou soient insérés dans les secteurs d'activités les plus rémunérateurs (voir § *Recommandations*).

[87] DFID, Sustainable Livelihoods Guidance Sheets, http://www.nssd.net/pdf/sectiont.pdf.

[88] Deux types de chocs sont généralement distingués dans la littérature : les chocs covariants et les chocs idiosyncratiques. Les chocs covariants affectent tous les ménages d'une zone ou d'un groupe donné (par exemple une sécheresse, une inondation, des mouvements de personnes, etc.). Les chocs idiosyncratiques concernent uniquement certains ménages et possèdent, de ce fait, un niveau de variabilité plus élevé : par exemple une maladie, une perte d'emploi ou encore le décès d'un membre du ménage.

Annexe : Carte administrative de la Côte d'Ivoire

Source : www.izf.net

Projet Brookings – LSE sur le déplacement interne

1775 Massachusetts Avenue, NW
Washington, DC 20036
USA
Tel: +1 (202) 797-2477
Fax: +1 (202) 797-2970
Email: idp@brookings.edu
Web: www.brookings.edu/idp